

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique de Belgique

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique de Belgique.

Le sixième mandat du Comité consultatif de bioéthique de Belgique courait jusqu'au 19 mai 2023. Sa composition doit par conséquent être renouvelée.

Le projet d'arrêté royal nomme les membres suivants pour une durée de quatre ans :

- huit membres francophones et huit membres néerlandophones issus de milieux universitaires
- trois membres francophones et trois membres néerlandophones en tant que docteurs en médecine en activité
- un membre francophone et un membre néerlandophone en tant qu'avocats
- un membre francophone et un membre néerlandophone en tant que magistrats

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be